



MAIRIE DE SAINT MOLF

1 rue des Epis - 44350 SAINT MOLF - tél. : 02.40.62.50.77 – accueil@saintmolf.fr

RESERVATION version janvier 2018 Salle de la Roche Blanche (Rue de la Roche Blanche)

Baisse du bruit à 22 h
par respect pour le voisinage – fermeture des portes
côté cour
Arrêt de la musique à 1 h
(coupure automatique de l'alimentation électrique)

ASSOCIATION

Adresse complète

N° téléphone (obligatoire) : Adresse E-mail :

Nom et prénom du demandeur :

N°SIRET (OBLIGATOIRE POUR LES ASSOCIATIONS Depuis le 01/01/2015) :

ATTESTATION ASSURANCE

Joindre attestation d'assurance AU NOM DU LOCATAIRE garantissant la responsabilité civile en tant qu'occupant temporaire de la salle (indispensable).

MANIFESTATION :

La manifestation est privée OU **publique** (doit être déclarée en mairie– contacter le service manifestations)

avec ouverture d'un bar (autorisation débit boissons à demander en mairie)

DATE & HORAIRES : NOMBRE DE PERSONNES :

MATERIEL NECESSAIRE :

Tables : nombre : Chaises : nombre :
 Podium (tarif en supplément) préciser la taille : 3m x 3m 3m x 4.5m 6m x 4.5m
 Sono (tarif en supplément) Autre matériel : joindre une liste

UTILISATION DE LA CUISINE (four, gaz, armoires chauffantes, réfrigérateur) OUI NON
Si oui, la présence du traiteur est obligatoire lors de l'état des lieux d'entrée.

UTILISATION DU REFRIGERATEUR HORS CUISINE OUI NON

Sauf exception les clés seront remises au locataire par l'agent en charge de l'état des lieux, qui en fixe les dates et heures en contactant les locataires quelques jours avant la date réservée.
Trois chèques de cautions doivent être remis lors de la réservation
Un forfait éclairage / chauffage est facturé en supplément en période d'hiver (01/11 au 15/04)

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement relatif à la location de la salle, qu'il a lu et approuvé, et des conditions financières de cette location. Le tarif appliqué sera celui en vigueur le jour d'occupation effective de la salle, et non à la date de la réservation.

Cautions	Ets Bancaire	N° du Chèque
<input type="checkbox"/> Chèques à restituer		
<input type="checkbox"/> Chèques à détruire		
Dégradation 300 €		
Nuisances sonores 100 €		
Propreté 100 €		

Fait à, le

Signature du demandeur

RÉSERVÉ A LA MAIRIE

Accord transmis	Date	Mail	Courrier	Direct

Accord Tarif indicatif au jour de la réservation :

+ forfait éclairage / chauffage en période d'hiver (01/11 au 15/04) :

Refus

A St Molf, le
Le Maire, Hubert DELORME

Action	Date	Par qui ?
SEGILOG		
OUTLOOK		
COPIE Services Techniques		
COPIE Manifestation si publique		